

Réunion de concertation à la mairie du 1^{er} sur l'inversion du sens de la circulation de la rue Saint-Honoré (18/06/01)

Cette réunion a été houleuse. Deux personnes ont présenté au maire une pétition qui a recueilli une centaine de signatures de commerçants contre le projet d'inverser le sens de la circulation sur la rue Saint-Honoré entre la rue du Louvre et la rue de l'Arbre Sec ; ils sont même opposés à l'idée de faire un essai d'un mois sur cet aménagement, essai pour lequel l'accord de la Préfecture avait été obtenu.

Ils soulignent que la rue du Louvre est déjà saturée et le sera encore plus avec ce sens interdit, et que cela entraînera le dépérissement du commerce de proximité.

Gilles rappelle quel était l'objectif du projet : diminuer la pression automobile sur Saint-Honoré en faisant obstacle à la circulation de transit parallèle aux quais grâce à l'inversion du sens ; élargir les trottoirs ; flécher cet itinéraire entre le Louvre et Beaubourg pour encourager les touristes à emprunter la rue Saint-Honoré, ce qui serait bénéfique au quartier. Si le projet se résume à l'inversion de la circulation, il est amputé des deux tiers.

Un riverain s'inquiète de ce que la rue Bailleul sera encore plus encombrée, et suggère d'installer des plots comme dans la rue Montorgueil. Le maire est hostile à ce que l'on élargisse encore la zone piétonne, qui, même sans prendre en compte la partie qui se trouve dans le 2^{ème} arrondissement, est la plus grande d'Europe.

M. Gosselin propose que la rue Sauval et la rue Vauvilliers deviennent piétonnes ; un riverain de cette rue s'y oppose, car les rues piétonnes sont très bruyantes, jusque tard dans la nuit. Le maire préférerait en faire des « rues à priorité piéton », avec un panneau limitant la vitesse à 10km/h.

Le président du conseil syndical d'un immeuble de la rue Saint-Honoré souhaiterait vivement, pour sa part, qu'on réduise la circulation ; il n'a constaté aucune amélioration avec l'aménagement du quartier tranquille, qui lui semble insuffisant. Il demande que le stationnement soit unilatéral. Le maire indique qu'il a le projet d'instaurer le stationnement unilatéral dans la rue du Roule, et d'élargir les trottoirs. Dans la rue Saint-Honoré, le stationnement n'est bilatéral que sur certaines portions ; la modification de la largeur des trottoirs avec alignement de bittes empêchant le stationnement à cheval sur les trottoirs serait dommageable, selon lui, à l'esthétique de la rue. De toute façon, les endroits où les trottoirs sont trop étroits sont précisément ceux où il n'y a de stationnement que d'un côté.

Une personne âgée, riveraine de la rue Saint-Honoré, s'inquiète de savoir comment elle pourra faire venir son taxi depuis le Palais-Royal.

Un riverain de la rue de l'Arbre Sec souligne qu'il ne faudrait pas créer un « îlot d'égoïsme », sans se préoccuper de l'« enfer » que risquent de connaître les riverains du carrefour avec la rue du Louvre.

Quelqu'un suggère d'inverser plutôt le sens de circulation de la rue des Bourdonnais ; le maire répond que cette idée a déjà été étudiée et qu'elle n'est pas réalisable.

Une participante demande sur quel périmètre les habitants ont été prévenus du projet et de la réunion de concertation ; elle ne l'a appris que par hasard. Le maire répond qu'il ne peut pas informer tout l'arrondissement et que seuls les habitants du périmètre du quartier tranquille ont été prévenus.

Alain Le Garrec estime que le problème doit être envisagé beaucoup plus en amont et en aval, depuis le Palais-Royal jusqu'au Châtelet : les habitants du quartier tranquille sont loin d'être les seuls concernés, et ceux de la rue Croix des Petits-Champs et de la rue Jean-Jacques Rousseau sont également impliqués. Une question essentielle est celle de la signalisation : lors des travaux réalisés rue de l'Arbre sec, la signalisation était insuffisante, ce qui a créé d'énormes embouteillages. Selon lui, c'est le sens de l'histoire qui veut que la pression automobile diminue considérablement dans le centre de Paris ; chacun doit en prendre conscience et s'y préparer. Il suggère enfin que la question puisse être débattue par les comités de quartier qui viennent d'être créés.

Le maire répond que des efforts doivent en effet être fait pour diminuer la circulation, mais que vouloir créer un véritable « quartier tranquille » au centre de Paris serait un leurre : le centre de Paris a toujours été vivant et animé ; il ne sera jamais « tranquille ».

Un riverain répond que cette zone a certes vocation à être très animée, mais par qui : les voitures, ou les gens ? Il préfère l'animation de la rue Montorgueil à celle de la rue Saint-Honoré.

M. Gosselin répond qu'il a fallu dix ans pour obtenir le résultat actuel dans la rue Montorgueil. Le maire souligne que les deux rues ne sont nullement comparables : la rue Montorgueil n'est pas un axe de traversée de Paris comme la rue Saint-Honoré. Par ailleurs, il trouverait injuste qu'on sacrifie les habitants du quartier à l'intérêt général.

Gilles rappelle que le RER déverse chaque année 82 millions de personnes dans ce quartier ; celui-ci, avec l'arrivée de nouveaux grands magasins, va certainement connaître encore une augmentation de son activité commerciale et donc attirer de nouveaux clients ; il faut de toute urgence se préoccuper de savoir comment seront accueillies ces personnes, qui pour l'immense majorité sont des piétons. Dans son état actuel, quand on est à pied et qu'on croise la rue Saint-Honoré, on jette un coup d'œil et on n'a pas envie de s'y engager !

Le maire objecte qu'élargir les trottoirs supposerait de créer de nouveaux chantiers dans le quartier, ce qui entraînerait à nouveau des nuisances pour les riverains ; il estime qu'il y en a eu suffisamment dernièrement.

Une habitante fait remarquer qu'elle n'a retiré aucun bénéfice des divers travaux de grande ampleur engagés récemment dans le quartier par de grands magasins, et qu'elle serait très prête à supporter des travaux qui lui apporteraient une réelle amélioration de son cadre de vie.

M. Gosselin se dit favorable à ce projet. Elisabeth souligne que la suppression de places de stationnement aurait pour avantage de décourager ceux qui tournent en rond dans le quartier à la recherche d'une place.

Le maire signale que l'élargissement des trottoirs de la rue Saint-Honoré coûterait probablement entre 10 et 15 millions. Un commerçant riverain s'inquiète de la suppression possible de places de stationnement pour livraison.

Elisabeth propose qu'on organise une visite sur place, réunissant commerçants, riverains et habitants du quartier, pour voir de façon très précise à quels endroits les stationnements pourraient être supprimés, quelles places de stationnement pour livraison devraient être prévues, comment élargir les trottoirs de la façon la plus harmonieuse possible. L'objectif d'ACCOMPLIR n'est pas de s'arc-bouter sur l'inversion du sens de la circulation, mais d'améliorer la qualité de la vie de ceux qui vivent et travaillent dans le quartier.

Le maire n'est pas disposé à organiser une concertation sur l'élargissement des trottoirs : la question soulevée étant celle de l'inversion de la circulation, il estime qu'il ne faut pas mélanger les problèmes.

Considérant que la réunion est loin d'avoir dégagé un consensus, il se propose d'organiser un référendum parmi les habitants pour leur demander si oui ou non, ils souhaitent instaurer une période d'essai pour cette inversion du sens : entre temps, que chacun fasse campagne pour défendre ses idées.

Gilles s'oppose à ce projet, qui aura pour seul résultat de dresser les habitants et les commerçants les uns contre les autres, ce qui n'est l'avantage de personne : les habitants ont besoin des commerçants et ne veulent certainement pas leur disparition ; les commerçants ont tout aussi besoin d'être en bons termes avec les habitants, qui sont leurs principaux clients. Il préférerait qu'on prenne le temps de la concertation, même si cela doit durer des mois, pour dégager un consensus sur les solutions possibles, et il suggère que cette concertation se fasse dans le cadre des tous nouveaux comités de quartier. Le Maire répond que ce n'est pas de la compétence de ces comités ; il estime que la solution qu'il propose est démocratique, et qu'il n'y a donc rien à lui objecter.

Elisabeth fait remarquer qu'une question majeure est de savoir quel est le périmètre qui sera retenu pour la diffusion de ce référendum : il faudrait aller très en amont et très en aval pour s'assurer qu'on a demandé l'avis de tous ceux qui ont un bénéfice à retirer de l'opération ou des inconvénients à en attendre. Nul doute, par exemple, que la plupart des habitants de la rue des Halles seraient très favorables à l'opération. Le maire est preneur de toutes les suggestions qui lui seront faites sur ce sujet.

Gilles souligne que la plupart des gens qu'on interroge sur cette inversion de la circulation ne comprennent pas, de prime abord, quels en sont les enjeux ; si ce référendum est organisé, il faudrait que ceux qui sont opposés à l'essai comme ceux qui y sont favorables puissent donner leurs arguments dans une fiche d'information jointe au référendum. Le maire est d'accord.

Il prévoit d'organiser ce référendum à la rentrée ; si le résultat est négatif, le projet sera abandonné ; s'il est positif, l'essai sera réalisé ; à la suite de l'essai, un nouveau référendum sera lancé, et s'il est positif, l'aménagement sera pérennisé.